



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

SEMINAIRE TERRITORIAL 2019 des Bouches-du-rhône :

AU MENU (servi uniquement le midi)

Entrée :

« Non facultatif et faisant partie des obligations » (selon la note de la DT du 3 avril.)

Plat :

Toujours obligatoire mais sans convocation

Accompagnements :

Petits ateliers imposés dans leur jus

Fromage ou dessert :

Retrait d'une journée de salaire en cas d'absence sur lit de chantage

Suppléments :

Grève obligatoire, absences et congés interdits

« Le chef vous remercie de votre visite et vous souhaite un bon appétit »

Rien que du réchauffé, du décongelé, recongelé et une mise en bouche plus que décevante. La Direction Territoriale 13 devrait changer de traiteur !!!

Nous trouvons pêle-mêle, dans ce rata indigeste :

- Des arguties fallacieuses : La direction territoriale n'hésite pas à prendre prétexte d'un préavis de grève qui n'a, ni été déposé, ni relayé par les OS de la PJJ pour menacer de déclarer en grève les agents qui ne participeraient pas au séminaire. Ces mêmes personnels qui, conformément à la réglementation en vigueur pour les non grévistes, ont l'intention de venir travailler, donc d'être présents sur leur lieu de travail, à savoir leur lieu d'affectation.
- Des méthodes pour le moins « surprenantes » dans la forme et le fond : Il est inadmissible qu'une administration use et détourne un droit syndical (la grève) en un outil de répression sur les personnels. La DT 13 pense à brandir la menace de la grève là où des professionnels engagés et investis dans leur travail, et des services qui parfois explosent en termes d'activité (suractivité), ne pensent qu'à honorer leur mission première, accompagner les jeunes et leurs familles
- Une absence totale d'anticipation dans le choix de la date qui va venir percuter une autre réalité
- Des inscriptions arbitraires aux ateliers qui ne tiennent pas compte de l'intérêt et de l'appétence des professionnels participants.

Certains professionnels préfèrent « perdre » un C.A plutôt que de participer au séminaire ? Voilà une bonne question que devrait peut-être se poser la DT?

Nous conseillons aux personnels qui ne participeront pas au séminaire, d'informer leur DS, selon la procédure habituelle (jour de la grève), qu'ils seront non-grévistes et donc présents sur leur lieu de travail.